

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre sa séance du Jour

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Suisse

Les créations d'entreprises battent des records

Selon une étude publiée mercredi, plus de 40'000 sociétés ont été inscrites au Registre du commerce entre janvier et octobre 2021.... • (Page 08)

D'ordinaire frénétique

La «Fête des célibataires» chinoise en mode profil bas

Avec le tour de vis réglementaire dans le secteur du ... • (Page 08)



Togo / Avant-projet de loi de finances

• (Page 03)

1.760 milliards de FCFA projetés pour 2022



Loi de finances rectificative

• (Page 04)

De fortes perspectives macroéconomiques attendues

Togo / Rendements agricoles

Etude diagnostique de la filière engrais organiques

Il s'est tenu, vendredi 12 novembre 2021 à Lomé l'atelier de validation du ... • (Page 02)

Innovation

Les finalistes de l'Ecobank Fintech Challenge 2021

connus

Le groupe Ecobank a annoncé ce jeudi les finalistes 2021 de sa quatrième édition annuelle du Fintech ... • (Page 05)

COP 26

La BAD lance son Cadre pour la croissance verte

Le Groupe de la Banque africaine de développement a annoncé, le 9 novembre à Glasgow, en marge de la COP26, le lancement de son Cadre pour le changement ... • (Page 06)

Lutte contre les MTN

Le Togo veut pérenniser ses acquis

Le Programme National des Maladies Tropicales Négligées (PNMTN) de concert avec le ministère de la Santé, ... • (Page 11)



**TOGOCOM
CHANGE
POUR VOUS**

Togo / Rendements agricoles

Etude diagnostique de la filière engrais organiques

Il s'est tenu, vendredi 12 novembre 2021 à Lomé l'atelier de validation du rapport de l'étude diagnostique de la filière engrais organiques au Togo. Objectif ; partager les résultats de l'étude diagnostique de la filière engrais organique au Togo et de recueillir des contributions des participants pour l'amélioration du rapport de l'étude.

• Joël YANCLO

Une Etude diagnostique visant l'amélioration des rendements agricoles au Togo. Spécifiquement, il était question de présenter le rapport issu de l'étude, recueillir les observations sur le fond et sur la forme du document, recevoir les contributions des participants en vue d'améliorer le rapport. Aujourd'hui l'une des approches évidentes de la gestion efficace de la fertilité des sols est la disponibilité et l'utilisation des engrais organiques. Malheureusement, La filière des engrais organiques est à l'état embryonnaire au Togo d'où l'importance de faire un diagnostic des différents maillons de la filière en vue d'identifier les acteurs de la filière et leurs relations ; établir l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et les menaces de chaque maillon de la filière ; identifier les goulots d'étranglement qui freinent le développement de la filière des engrais organiques au Togo ; et faire un diagnostic à chaque maillon assorti d'un plan d'action inclusif. « Face aux changements climatiques et à la baisse de la fertilité des sols due essentiellement à la faible utilisation d'engrais et à la forte pression foncière, il importe de recourir aux bonnes pratiques culturales par la gestion rationnelle de la fertilité des sols en valorisant les sources de matières organiques locales, a souligné le Directeur général de la centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA), Nana Adam NANFAME. En collaboration avec le Programme pour le développement rural et l'agriculture (ProDRA) de la GIZ, le ministère en charge de l'agriculture à travers la CAGIA a réalisé cette étude diagnostique de la filière des



engrais organiques au Togo dans le but de promouvoir l'utilisation des engrais organique au Togo et de contribuer à l'amélioration des rendements agricoles. Pour EDOU Zombleou, coordonnateur du ProDRA GIZ, l'objectif global de cette étude est de réaliser un diagnostic exhaustif de la filière engrais organique au Togo afin de disposer des éléments nécessaires pour l'organisation et l'accompagnement des différents acteurs qui interviennent dans ladite filière. Ouvrant les travaux, le représentant du ministre de l'agriculture, de l'élevage

et du développement rural, monsieur TEZIKE Madaozi, secrétaire général, a souligné que « pour accroître la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale dans les systèmes agricoles, il faut adopter une approche intégrée de gestion de la fertilité des sols permettant d'augmenter au maximum la production végétale tout en réduisant au minimum l'épuisement des réserves d'éléments nutritifs et la dégradation des propriétés physiques et chimiques des sols, qui peuvent entraîner la dégradation des terres, y compris l'érosion du sol ».



AUX DECIDEURS...

Ne pas confondre vaches et voitures

Avec les dirigeants mondiaux réunis pour le sommet COP26 à Glasgow en Ecosse, on parle beaucoup d'émissions de méthane et d'éruclatations de vaches. Le Global Methane Pledge, mené par les États-Unis et l'UE et maintenant avec de nombreux pays signataires, vise à réduire les émissions de méthane de 30 % d'ici 2030. Ceci est considéré comme une « victoire rapide » pour réduire le réchauffement climatique et aura des implications majeures pour la production animale.

L'élevage serait-il devenu le méchant du changement climatique ? Certains chercheurs affirment que 14,5 % de toutes les émissions d'origine humaine proviennent du bétail, directement ou indirectement. De nombreux appels ont été lancés pour des changements radicaux dans la production animale et l'alimentation à l'échelle mondiale pour faire face au chaos climatique. Mais quel bétail, où ? Comme le soutient un nouveau rapport, il est d'une importance vitale de différencier les systèmes de production.

Tous les laits et viandes ne sont pas identiques. Les systèmes pastoraux extensifs, souvent mobiles – du type couramment observé sur le continent africain, ainsi qu'en Asie, en Amérique latine et en Europe – ont des effets extrêmement différents de la production animale industrielle contenue et intensive.

Certains types de production animale, notamment ceux utilisant des systèmes industriels, sont certainement très dommageables pour l'environnement. Ils génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre et provoquent une grave pollution des eaux. Ils contribuent également à la déforestation à travers la demande d'aliments pour animaux et l'expansion des zones de pâturage, par exemple. Et, réduire la quantité d'aliments d'origine animale dans les régimes alimentaires, que ce soit dans le nord ou le sud de la planète, a beaucoup de sens, à la fois pour l'environnement et pour la santé des personnes.

Mais les systèmes industriels ne sont qu'un type de production animale. Et les chiffres agrégés des émissions ne permettent pas de saisir les nuances de cette réalité. En examinant les évaluations du cycle de vie - une technique largement utilisée pour évaluer les impacts sur le changement climatique de différents systèmes agroalimentaires - nous avons trouvé des lacunes et des hypothèses importantes.

Il est également important de savoir quelle ligne de base est utilisée. Les systèmes pastoraux peuvent ne pas entraîner d'émissions supplémentaires par rapport à une référence « naturelle ». Par exemple, dans les systèmes extensifs en Afrique, le bétail domestique remplace la faune qui émet des quantités comparables de gaz à effet de serre. En revanche, les systèmes industriels génèrent clairement des impacts supplémentaires, ajoutant des coûts environnementaux importants à travers les émissions de méthane provenant de la production, l'importation d'aliments pour animaux, la concentration des déchets d'élevage et l'utilisation de combustibles fossiles dans les transports et les infrastructures coulées.

Une évaluation plus complète est nécessaire. L'élevage extensif contribue aux émissions, mais il est simultanément vrai qu'il produit de multiples avantages environnementaux, notamment grâce à la séquestration du carbone, à l'amélioration de la biodiversité et à l'amélioration des paysages.

Les aliments d'origine animale sont également vitaux pour la nutrition, fournissant des protéines à haute densité et d'autres nutriments, en particulier pour les populations à faible revenu et vulnérables et dans les endroits où les cultures ne peuvent pas être produites.

Partout dans le monde, le bétail – bovins, ovins, caprins, chameaux, yacks, lamas et plus – fournit des revenus et des moyens de subsistance à de nombreuses personnes. Les parcours du monde représentent plus de la moitié de la surface terrestre mondiale et abritent plusieurs millions de personnes.

Alors que les pays s'engagent à réduire les émissions de méthane, un débat plus sophistiqué est nécessaire de toute urgence, de peur que des injustices majeures n'en résultent. Le danger est qu'à mesure que des réglementations sont élaborées, des procédures de vérification approuvées et des systèmes de notification lancés, les systèmes d'élevage en Afrique et ailleurs soient pénalisés, avec des conséquences majeures pour les moyens de subsistance des pauvres.

KPATIDE Komlan

Baromètres Togo

Référentiel	
Valeur	Sources
Superficie : 56 600 km ²	Populationdata
Population : 7 889 094 habitants (2018)	Banque mondiale
Croissance démographique : 2,42 % / an	Populationdata
Taux de natalité : 33,30 ‰ (2017)	Populationdata
Taux de mortalité : 6,90 ‰ (2017)	Populationdata
Espérance de vie : 65,00 ans (2016)	Populationdata
Déficit budgétaire : 2,1% (2017)	BAD
Smig : 35 000 FCFA (2012)	CCI
Effectif des Agents de l'Etat : 44 504 (2015)	Fonctionpublique
Risque pays (Coface) : C	COFACE
Taux de scolarisation : 83%	INSEED

Pays frontaliers : Ghana, Bénin, Burkina Faso	
Indice de fécondité : 4,38 enfants / femme (2017)	Populationdata

Chiffres clés	
Valeur	Sources
Taux de croissance : 5,1 (2019)	CNC
Pib/hbt : 672 Dollars US	populationdata
Taux d'inflation : 1,7 (2019)	CNC
Balance commerciale : 373.810 millions (2017)	BCEAO
Dette publique : 72% du Pib (2018)	FMI
Taux de chômage : 3,4% (2015)	PNUD
Budget national : 1.461,0 milliards F CFA (2019)	MEF
Notation financière : « B » (Mai 2019)	Standard & Poor's
IDH : 0,503 / 1 (2017)	Populationdata

Togo / Avant-projet de loi de finances

1.760 milliards de FCFA projetés pour 2022

Au Togo, le Conseil des ministres du vendredi 12 novembre 2021 a examiné et adopté et adopté l'avant-projet de loi de finances, exercice 2022. Au total, le budget de l'Etat qui ressort de l'avant-projet de loi de finances, exercice 2022, est projeté à 1.760 milliards de francs CFA en ressources et charges contre 1.521,3 milliards de francs CFA dans la loi de finances 2021, soit une hausse de 15,7%. Lire le compte communiqué du Conseil des ministres du vendredi 12 novembre 2021.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 12 NOVEMBRE 2021

Le conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 12 novembre 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

A l'entame du conseil, Son Excellence Monsieur le Président de la République a informé les membres du gouvernement de l'attaque que notre pays a subie dans la nuit du mardi 08 au mercredi 09 novembre 2021 dans la localité de Sanloaga, préfecture du Kpendjal.

Suite à cet événement, le Président de la République s'est rendu dans la préfecture de Kpendjal afin de constater sur place la violence de l'attaque. Il a porté à nos forces de défense et de sécurité un message de soutien, d'encouragement et de félicitations, en son nom propre et au nom du peuple togolais.

Il a particulièrement salué la bravoure, la vaillance et le professionnalisme de la section déployée dans la localité de Sanloaga dans le cadre de l'opération Koundjoaré destinée à sécuriser les localités situées à l'extrême nord de notre pays.

Le Chef de l'Etat a instruit le gouvernement pour la poursuite des investissements permettant de renforcer le dispositif sécuritaire ainsi que les capacités de notre armée. Il a en outre insisté sur le besoin de renforcer et d'accélérer les actions dans les secteurs sociaux au profit des populations les plus exposées à la menace.

Il a invité à resserrer constamment les liens entre l'armée et la population pour raffermir davantage la collaboration et ainsi faire échec aux tentatives de destabilisation.

Le conseil a ensuite examiné un avant-projet de loi et écouté trois (03) communications.

Au titre de l'avant-projet de loi,**Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi de finances, exercice 2022.**

Cet avant-projet de loi de finances traduit la volonté du gouvernement de poursuivre la mise en œuvre du budget programme dans le cadre de la réalisation des actions prioritaires de la feuille de route gouvernementale (FDR) 2020-2025 en tenant compte du contexte sanitaire et sécuritaire.

Le budget 2022 élaboré dans un contexte de reprise des activités économiques prévoit une augmentation du taux de croissance du PIB réel de 1,8% en 2020 à 5,3% en 2021, soit une progression de 3,5 points. Ce taux devrait se situer à 6,1% en 2022 avec l'exécution des projets de la feuille de route gouvernementale. Par ailleurs, le taux d'inflation est maîtrisé sous le seuil du plafond communautaire de 3%.

En vue de poursuivre et renforcer les actions déjà en cours pour l'inclusion des populations, élément au cœur de la feuille de route gouvernementale 2025, **l'avant-projet de budget, exercice 2022, consacre aux secteurs sociaux un montant de 493,3 milliards de francs CFA contre 445,1 milliards de francs CFA dans le budget 2021, soit une hausse de 10,8%. La part relative des dépenses sociales dans le projet de budget, exercice 2022, est de 46,6%.**

A titre d'illustration et conformément à la vision d'un enseignement de qualité répondant aux besoins de l'économie, les secteurs des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ainsi que de l'enseignement supérieur se verront renforcés avec des actions portant entre autres sur le renforcement des infrastructures scolaires, la mise en place des centres d'excellence et des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD). A cet effet, des montants respectifs de 151,6 et 40,9 milliards de francs CFA seront accordés à ces secteurs, soit près de 15% des montants alloués aux ministères et institutions.

Tenant compte de la constante préoccupation quant au maintien de la paix et de la sécurité, un montant de 124,5 milliards de francs CFA est consacré au domaine de la défense et de la sécurité, soit 9,4% du montant alloué aux ministères et institutions.

Dans le domaine de la protection sociale, un montant de 91,7 milliards de francs CFA est dédié au secteur de la santé, soit 7% du montant alloué aux ministères et institutions en 2022. L'allocation servira à garantir la couverture santé universelle et l'accès aux services sanitaires à tous. Les actions sanitaires menées dans le cadre de la lutte contre la covid-19 seront poursuivies, notamment la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures sanitaires.

Toujours dans ce domaine, **l'inclusion sociale** bénéficie d'une allocation d'environ 70 milliards pour la réalisation d'action dans le domaine de l'emploi des jeunes, de l'amélioration de l'inclusion financière, de la mise en place d'un registre social des personnes et des ménages, de la poursuite des filets sociaux au profit des communautés à la base et de l'accès à l'eau potable.

Afin d'accélérer la transformation économique de notre pays conformément à la feuille de route gouvernementale, les secteurs agricole, énergétique, minier et des infrastructures se

voient allouer un total de 20% des montants attribués aux ministères et institutions.

La digitalisation étant au cœur de la stratégie gouvernementale, un montant de 15,7 milliards francs CFA lui sera consacré permettant notamment de développer et moderniser les services numériques et de digitaliser la vie socio-économique.

En synthèse, les grandes masses du projet de loi de finances, exercice 2022, se présentent alors comme suit : **les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 225,1 milliards de francs CFA pour s'établir à 1.065 milliards de francs CFA contre 839,9 milliards de francs CFA en 2021, soit une hausse de 26,8%.**

Au total, le budget de l'Etat qui ressort de l'avant-projet de loi de finances, exercice 2022, est projeté à 1.760 milliards de francs CFA en ressources et charges contre 1.521,3 milliards de francs CFA dans la loi de finances 2021, soit une hausse de 15,7%.

Les mesures fiscales proposées par la loi de finance 2022 visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales, des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement et de riposte contre la pandémie en cours et à favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques.

A cet effet, des réformes seront apportées dans les domaines de l'allègement de la charge fiscale notamment pour les dons faits aux cantines scolaires, du renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude notamment contre les importations frauduleuses et l'évasion fiscale, la simplification des procédures fiscales, les ajustements techniques.

Les mesures qui sont reconduites, concernent entre autres l'exonération des droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires, pour l'importation du matériel agricole, du matériel médical et des produits exclusivement utilisés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus ; l'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation de véhicules neufs, hybrides et âgés de moins de cinq (05) ans ; et la reconduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté.

Au titre des communications,

Le conseil a écouté une communication sur la situation dans le sous-secteur des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ; présentée par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.

Le secteur de l'éducation, sur les très hautes instructions du Président de la République a, ces dernières années, engagé des actions en vue de faire de ce secteur un levier de développement de notre pays. A cet effet, des efforts ont été consentis par le gouvernement pour répondre aux besoins de la population notamment en termes d'éducation en général et particulièrement pour l'amélioration de la condition enseignante.

Face aux perturbations actuelles que connaît le secteur, liées au mouvement de grève des enseignants, le conseil a réitéré son attachement au respect des lois et règlements en vigueur et a réaffirmé sa volonté de poursuivre les concertations avec tous les acteurs du système éducatif afin de préserver les acquis et atteindre les ambitions de la feuille de route gouvernementale.

Le conseil a ensuite écouté une communication portant sur les données épidémiologiques et vaccinales de la pandémie à la Covid-19 au Togo ; présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins.

L'analyse de la situation révèle un répit dans la propagation de la maladie. Par ailleurs, il est observé une baisse du nombre de personnes vaccinées par jour.

Afin d'anticiper sur la période des fêtes de fin d'année et de prémunir notre pays contre les nouvelles vagues constatées un peu partout dans le monde, le conseil a instruit pour que des dispositions sectorielles soient prises pour accélérer la campagne de vaccination tout en continuant d'observer les mesures barrières.

Une telle anticipation avec des mesures appropriées nous permettrait d'envisager de façon sereine la période des fêtes de fin d'année.

Le conseil a ensuite écouté une dernière communication relative au chronogramme des activités et à la réduction des délais de passation des marchés publics pour la réalisation des projets en matière de désenclavement et des pistes rurales ; présentée par le ministre du désenclavement et des pistes rurales.

Ce secteur fait face à des défis importants en matière de délai de réalisation en raison notamment de l'impossibilité de réaliser des travaux en saison pluvieuse.

Cette communication vise à solliciter l'approbation du conseil sur des propositions d'aménagement des procédures permettant d'accélérer les actions prévues.

Fait à Lomé, le 12 novembre 2021

Le Conseil des Ministres

Baromètres Togo

Référentiel	Valeur	Sources
Superficie :	56 600 km ²	Populationdata
Population :	7 889 094 habitants (2018)	Banque mondiale
Croissance démographique :	2,42 % / an	Populationdata
Taux de natalité :	33,30 ‰ (2017)	Populationdata
Taux de mortalité :	6,90 ‰ (2017)	Populationdata
Espérance de vie :	65,00 ans (2016)	Populationdata
Déficit budgétaire :	2,1% (2017)	BAD
Smig :	35 000 FCFA (2012)	CCI
Effectif des Agents de l'Etat :	44 504 (2015)	Fonctionpublique
Risque pays (Coface) :	C	COFACE
Taux de scolarisation :	83%	INSEED

Pays frontaliers :	Ghana, Bénin, Burkina Faso	
Indice de fécondité :	4,38 enfants / femme (2017)	Populationdata

Chiffres clés	Valeur	Sources
Taux de croissance :	5,1 (2019)	CNC
Pib/hbt :	672 Dollars US	populationdata
Taux d'inflation :	1,7 (2019)	CNC
Balance commerciale :	373.810 millions (2017)	BCEAO
Dette publique :	72% du Pib (2018)	FMI
Taux de chômage :	3,4% (2015)	PNUD
Budget national :	1.461,0 milliards F CFA (2019)	MEF
Notation financière :	« B » (Mai 2019)	Standard & Poor's
IDH :	0,503 / 1 (2017)	Populationdata

Togo / Loi de finances rectificative

De fortes perspectives macroéconomiques attendues

Les députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi de finances rectificative, exercice 2021. C'était le 11 novembre dernier, lors de la 10ème séance plénière de la 2ème session ordinaire de l'année. La séance a été présidée par Yawa Djigbodi Tsègan, en présence du commissaire du gouvernement, Sani Yaya, Ministre de l'Économie et des Finances.

● Eyram AKAKPO

Le projet de loi de finances rectificative 2021, approuvé par le parlement, est projeté en recettes et en dépenses à 1.702.868.747.000 francs CFA, contre un budget initial de 1.521.646.626.000 francs CFA, soit une hausse de 11,9%. L'analyse budgétaire démontre qu'en dépit de la persistance de la crise sanitaire à coronavirus, il y a eu un regain dans plusieurs secteurs d'activités socio-économiques. Ce qui augure des perspectives macroéconomiques favorables, et confirme la transition vers une forte reprise économique. Et cela nécessite un collectif budgétaire qui permettra au gouvernement de poursuivre et de renforcer les efforts engagés dans la lutte contre la COVID-19. L'adoption de ce projet de loi répond aux dispositions de l'article 48 de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances. Et cela traduit selon la présidente de l'Assemblée nationale, la volonté de l'exécutif à assainir davantage les finances publiques. « Cet exercice illustre l'attachement du gouvernement aux principes de transparence dans la gestion des finances publiques. Plus encore, elle augure des perspectives macroéconomiques encourageantes allant vers une forte reprise des activités économiques », a déclaré Yawa Djigbodi Tsègan. « Ces perspectives, il faut le reconnaître sont possibles grâce au leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, visant à renforcer les actions urgentes afin de minimiser l'impact de la COVID 19 sur nos populations tout en maintenant l'élan de croissance économique de notre pays. Grâce aux ambitieuses réformes politiques, économiques et



● Sani Yaya, Ministre de l'Économie et des Finances et Yawa Djigbodi Tsègan présidente de l'Assemblée nationale

sociales initiées par le Président de la République, des avancées significatives sont enregistrées. Malgré l'optimisme que nous affichons, le soulagement et l'espoir qu'induit l'adoption de la présente loi de finance rectificative, exercice 2021, la persistance de la crise sanitaire nous rappelle qu'il nous faut redoubler de vigilance et de prudence afin de conserver précieusement les acquis auxquels nous sommes parvenus au prix de sacrifices consentis par tous », a-t-elle ajouté. Pour le ministre de l'Économie et des Finances, « en votant la présente loi de finances rectificative, vous donnez au gouvernement les moyens de son action. Ainsi le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macroéconomique et l'assainissement des finances publiques qui passe notamment par une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses publiques. Par ailleurs les efforts dans la mise en œuvre des réformes notamment dans l'amélioration du climat des affaires seront maintenus. Grâce à ces réformes et à la mise en œuvre progressive et résolue des projets de la feuille de route, notre pays poursuit assurément sa progression vers son émergence à l'horizon 2030 », a laissé entendre Sani Yaya. La représentation nationale reste par ailleurs

persuadée que cette reprise sera fondamentalement portée par les investissements dans le domaine des infrastructures et par la hausse de la production agricole entre autres.

22,7 milliards de FCFA de recettes fiscales supplémentaires

La présente loi de finances rectificative permet de prendre en compte non seulement les perspectives macroéconomiques plus favorables que prévues avec le renforcement du regain de l'activité économique en 2021 et son impact positif sur la mobilisation des ressources notamment les recettes fiscales et les ressources de trésorerie liées à l'encaissement des DTS du Fonds Monétaire international à hauteur de 111,7 milliards de Fcfa. Cette conjoncture économique favorable a permis d'engranger des recettes fiscales supplémentaires de 22,7 milliards. Comparativement au budget initial, les recettes budgétaires de la loi de finances rectificative enregistrent une progression de 9% pour s'établir à 915,6 milliards, soit une augmentation de 75,7 milliards par rapport au budget initial. De même, les dépenses budgétaires ont connu une hausse de 98,9 milliards, soit une progression de 8,8%.

Plateaux & Kara

Le HCRRUN va procéder à des indemnisations du 15 au 20 novembre 2021

Au Togo, le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN), va procéder la semaine prochaine (du lundi 15 au samedi 20 novembre 2021), à la session d'indemnisation des victimes de la Région des Plateaux-Est et de la Kara.

L'institution présidée par Awa Nana-Daboya, qui en a fait l'annonce cette semaine, indique que les opérations se dérouleront respectivement à la Direction régionale de l'action sociale d'Atakpamé pour les victimes des préfectures d'Akébou, d'Amou, d'Anié, de l'Est-Mono, de Haho, de Moyen-Mono, de l'Ogou et de Wawa. Elle précise que s'agissant des victimes des préfectures d'Assoli, de Bassar, de la Binah, de Dankpen, de Doufelgou, de la Kéran et de la Kozah, leur indemnisation se fera à la Direction régionale de l'action sociale de Kara. Notons par ailleurs que la liste des victimes pour cette phase est consultable sur le portail web de l'institution ou dans les bureaux des préfectures



et mairies concernées. Le Haut-commissariat informe également les victimes dont les noms ne sont pas encore publiés à ne pas faire le déplacement sur les lieux de l'opération, et les appelle à faire preuve de patience, en attendant leur tour. Pour rappel, le HCRRUN a été mis en place au Togo en 2008 en vue de faciliter la réconciliation

nationale. Du 1er octobre 2018 au 11 août 2019, cette entité a notamment indemnisé 7660 victimes des violences post-électorales de 2005 pour un total de 6,472 milliards dépensés, selon des données fournies par le portail officiel de la république togolaise.

Avec Togo First

Energie

L'Afrique soutient l'initiative mondiale de réseau solaire

Plusieurs pays africains ont officiellement approuvé l'initiative mondiale de réseau solaire, One Sun One World One Grid, lancée par le Royaume-Uni et l'Inde lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2021 à Glasgow. L'initiative vise à maximiser l'énergie solaire à travers le monde.



Ce, grâce à un réseau électrique à énergie solaire qui relie 140 pays. Il devrait réduire la dépendance mondiale à l'égard des sources d'énergie non renouvelables telles que le charbon et permettra aux pays de s'acheter de l'énergie solaire les uns aux autres. « En échangeant l'énergie du soleil, du vent et de l'eau au-delà des frontières, nous pouvons

fournir plus qu'assez d'énergie propre pour répondre aux besoins de chacun sur terre », a déclaré le gouvernement britannique dans un communiqué. Les pays qui ont approuvé l'initiative sont : l'Algérie, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo et Djibouti. Les

autres sont l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana et la Guinée. Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Avec afriqueitnews.com

Baromètres Togo

Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018
Flux d'IDE entrants (millions USD)	-46	88	102
Stocks d'IDE (millions USD)	1.474	1.772	1.790
Nombre d'investissements greenfield***	2	1	2
IDE entrants (en % de la FBCF****)	21,0	n/a	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	39,7	n/a	n/a

Source : CNUCED - Dernières données disponibles. Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. ** L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. *** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. **** La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

Indicateurs du commerce extérieur	2015	2016	2017
Importations de biens (millions USD)	2.127	2.382	2.527
Exportations de biens (millions USD)	1.227	1.290	1.138
Importations de services (millions USD)	n/a	397	n/a
Exportations de services (millions USD)	n/a	530	n/a
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	13,7	-3,5	3,7
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	0,2	5,2	0,4
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-1.033	n/a	n/a
Commerce extérieur (en % du PIB)	109,8	105,6	100,0
Importations de biens et services (en % du PIB)	67,6	62,8	59,5
Exportations des biens et services (en % du PIB)	42,2	42,8	40,5

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce ; Banque Mondiale, dernières données disponibles



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Le Groupe Ecobank annonce les cinq finalistes de l'édition 2021 de son Fintech Challenge

- Les finalistes se disputeront le premier prix et suivront le programme très convoité, Ecobank Fintech Fellowship, en vue de développer des partenariats commerciaux avec le Groupe Ecobank, donnant accès à 33 marchés en Afrique.
- Possibilité d'être intégré aux offres Ecobank et de lancer des produits avec le Groupe.
- Forums de réseautage et de mentorat tirant parti des partenaires du Groupe.
- Accès prioritaire aux partenaires de capital-risque de Ecobank pour des opportunités de financement.

Lomé, le 11 novembre 2021 : Le Groupe Ecobank a annoncé les finalistes de l'édition du Ecobank Fintech Challenge 2021. Ce concours, qui en est à sa quatrième édition, est conçu pour aider les Fintechs dont les produits sont axés sur l'Afrique à s'associer au premier Groupe panafricain afin de proposer aux Africains des services financiers innovants. Cette année, cinq finalistes ont été sélectionnés dans différents pays africains.

Les finalistes, sélectionnés parmi près de 900 Fintechs candidates au Fintech Challenge 2021, participeront à une finale virtuelle qui aura lieu le mois prochain.

Les finalistes 2021 sont :

- Anadata Limited - a développé *Chota*, un système automatisé de vérification d'adresses qui utilise l'analyse du Big Data pour accélérer le processus tout en améliorant la précision.

Santé

Le nombre de diabétiques en Afrique devrait bondir d'ici 2045

Selon l'OMS, le continent va connaître la plus haute force de l'incidence du diabète de type 2 dans le monde. En cause : une mauvaise alimentation et une vie de plus en plus sédentaire.

L'Afrique devrait connaître la plus forte augmentation du nombre de cas de diabète dans le monde, pour passer de 24 millions de cas en 2021 à 55 millions en 2045, a alerté jeudi l'Organisation mondiale de la santé. «La pandémie de Covid-19 finira par s'estomper, mais l'on prévoit que l'Afrique enregistre dans les prochaines années la plus forte hausse de l'incidence du diabète dans le monde», a affirmé Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. Dans un communiqué, l'OMS ajoute que «l'Afrique est le continent comptant le plus grand nombre de personnes qui ne connaissent pas leur statut pour le diabète», environ 70%. La hausse de l'incidence du diabète de type 2 – majoritaire en Afrique – est notamment attribuée à une mauvaise alimentation et à des modes de vie de plus en plus sédentaires. Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, a alerté jeudi sur les risques de voir les cas de diabète exploser en Afrique au cours des 20 prochaines années.

Cinq fois plus de



● L'OMS estime que l'Afrique est le continent comptant le plus grand nombre de personnes qui ne connaissent pas leur statut pour le diabète, environ 70%. Photo d'illustration/Getty Images

risques de mourir du Covid-19

Une étude menée par l'institution dans treize pays africains a également révélé une mortalité plus élevée chez les diabétiques lorsqu'ils sont atteints du Covid-19. «Le taux de létalité du Covid-19 est de 10,2% chez les patients diabétiques, contre 2,5% pour l'ensemble des patients atteints de Covid-19», explique l'organisation. L'OMS déplore «les difficultés» éprouvées par l'Afrique à vacciner en priorité les per-

sonnes atteintes de diabète comme cela a été fait dans plusieurs pays. «L'accès aux vaccins reste limité», pointe le communiqué, révélant que seulement 6,6% de la population africaine est vaccinée contre une moyenne mondiale de 40%. Le diabète et ses complications (maladies cardiovasculaires et rénales, amputations des membres inférieurs...) tuent 4,2 millions de personnes par an, selon la Fédération internationale du diabète.

(AFP)

Financement

Afreximbank et l'ITFC signent une facilité de 250 millions de dollars

La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) va recevoir une facilité de 250 millions de dollars de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), destinée à l'achat de vaccins Covid-19 et favoriser une reprise économique fondée sur le commerce.

Les deux institutions ont à cet effet signé un accord paraphé par le professeur Benedict Oramah, président d'Afreximbank et Hani Salem Sonbol (photo), PDG de l'ITFC. C'était en marge d'une visite officielle du Nigérian au siège de l'ITFC à Djeddah (Arabie saoudite). Cette facilité devra permettre à Afreximbank de financer le programme de réponse Covid-19 dans les pays dans lesquels les deux organisations opèrent. Elle devra également renforcer la capacité de l'institution basée au Caire à fournir des ressources de financement du commerce à un moment critique pour le développement des exportations et l'industrialisation du continent. Le partenariat entre l'ITFC et Afreximbank date de 2017 avec la signature du premier accord de financement du commerce dans le but de faciliter et de financer les



exportations entre les pays africains et entre l'Afrique et le reste du monde. En 2020, ITFC et Afreximbank ont élargi leur coopération avec une autre facilité de

financement dans le cadre du programme de réponse Covid-19 pour le soutien du secteur agricole en Afrique.

Avec financialafrik.com



COP 26

La BAD lance son Cadre pour la croissance verte

Le Groupe de la Banque africaine de développement a annoncé, le 9 novembre à Glasgow, en marge de la COP26, le lancement de son Cadre pour le changement climatique et la croissance verte.

● Nicole ESSO

Le Cadre vise à renforcer l'ambition et la vision de la Banque en matière de lutte contre le changement climatique et de promotion de la croissance verte. Il s'appuie sur plus d'une décennie d'efforts ciblés et d'enseignements tirés, en plus d'être ancré dans les « réalités », a souligné Al Hamndou Dorsouma, directeur par intérim de la Division climat et croissance verte à la Banque, qui présentait le cadre au pavillon de l'Afrique à Glasgow lors de la célébration de la « Journée de l'Afrique ». Ce cadre se compose d'une politique stratégique, d'une stratégie à long terme couvrant la période 2021-2030 et d'un plan d'action quinquennal pour la période 2021-2025. Il permettra notamment à la Banque africaine de développement de hiérarchiser ses



interventions, d'informer et de guider l'alignement de ses opérations futures sur les objectifs ambitieux de l'Accord de Paris. « Le cadre stratégique permettra au Groupe de la Banque africaine de développement de renforcer sa dynamique actuelle en matière de lutte contre le changement climatique et de s'appuyer sur les objectifs qu'elle s'est déjà fixés, notamment celui de mobilisateur 25 milliards de dollars... (et

d'allouer au moins 40 % de ses investissements annuels au financement du climat », a déclaré M. Dorsouma. Selon le vice-président de la Banque africaine de développement chargé de l'Électricité, de l'Énergie, du Climat et de la Croissance verte Kevin Kariuki, la Banque est prête à faire en sorte que le continent africain soit armé pour faire face à la menace croissante du réchauffement climatique.

Formation bancaire

46 cadres de l'UEMOA décrochent leur CEMSTRAT

Le Centre ouest africain de formation et d'études bancaires (COFEB), centre de formation et de recherche de la BCEAO, et le HEC Paris ont organisé le jeudi 11 novembre à Dakar (Sénégal), une cérémonie de remise des certificats de la première édition 2021 du Parcours sur le management stratégique bancaire.

Ce parcours intitulé « Certificat Executive Management Stratégique Bancaire (CEMSTRAT) » s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des dirigeants des banques et établissements financiers de l'Union et de la sous-région dans les domaines du management et de la stratégie bancaire. Au total, 46 récipiendaires (administrateurs, directeurs généraux...) issus des banques et des institutions financières de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont reçu leur sésame qui devra leur permettre désormais d'être mieux outillés pour affronter l'évolution du marché de la finance.

« Nous sommes sortis enrichis de la formation CEMSTRAT. Les enseignements reçus lors de ce parcours nous permettront sans conteste d'apporter de la plus-value à nos structures et institutions respectives », a déclaré le premier représentant des participants, Oulimata Ndiassé Ndiaye, responsable du département conseil et assistance aux États de UMOA-Titres.

Pour sa part, Armelle Dufour, directeur de projets stratégiques internationaux à HEC Paris, a indiqué que



le développement des activités d'une banque, d'une société, ne tient pas uniquement des plans commerciaux ou à des bilans marketing mais il est éminemment lié à une finalité supérieure à savoir une bonne formation de ses cadres. Dans son intervention, Fernand Aboutou, directeur des Enseignements et des Programmes de Formation – COFEB/BCEAO, est revenu sur l'objectif de ce programme. Pour le responsable, l'élaboration de ce certificat CEMSTRAT s'inscrit dans la révision globale des programmes de formation suite à la réorganisation du COFEB intervenue en novembre 2019.

La vision des autorités de la banque centrale, a-t-il souligné, est de faire du centre, une référence sur le plan international en matière de formation et de recherche,

capable d'accompagner les acteurs du secteur bancaire en Afrique dans le développement de l'incapacité. Depuis 2013, plusieurs centaines de dirigeants ont suivi avec succès les programmes certifiants, en Management Général des Activités Bancaires et en Management des Ressources Humaines, proposés conjointement par le COFEB et HEC Paris. A noter que l'édition 2022 sera lancée au cours du mois de février. Créé en 1977, le COFEB a pour mission principale de renforcer la capacité des fonctionnaires des administrations publiques des États membres de l'UEMOA, des cadres des établissements de crédit exerçant dans l'Union et du personnel des autres banques centrales des pays africains francophones.

Avec financialafrik.com

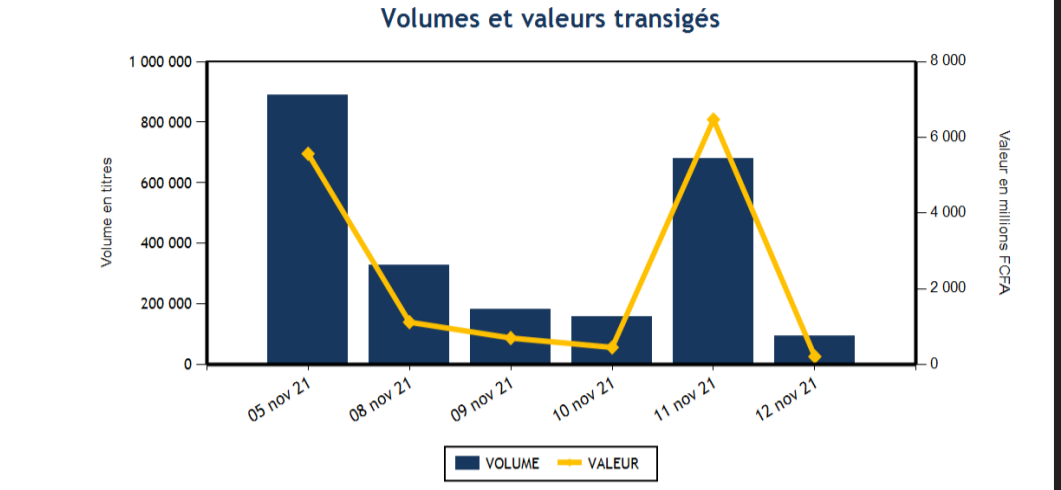
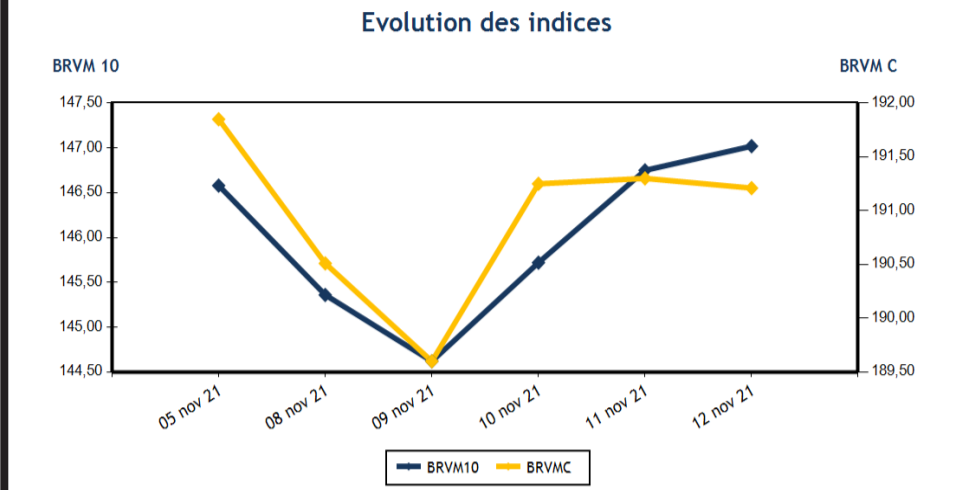
BRVM 10	147,02
Variation Jour	↑ 0,18 %
Variation annuelle	↑ 12,33 %



BULLETTIN OFFICIEL DE LA COTE

N° 218 vendredi 12 novembre 2021 Site : www.brvm.org

BRVM Composite	191,21
Variation Jour	↓ -0,05 %
Variation annuelle	↑ 31,53 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	5 752 466 379 891	-0,04 %
Volume échangé (Actions & Droits)	94 217	-0,61 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	204 053 035	-51,84 %
Nombre de titres transigés	40	-6,98 %
Nombre de titres en hausse	16	45,45 %
Nombre de titres en baisse	12	-20,00 %
Nombre de titres inchangés	12	-29,41 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	7 191 591 343 261	0,09 %
Volume échangé	437	-99,93 %
Valeur transigée (FCFA)	4 420 000	-99,93 %
Nombre de titres transigés	3	-25,00 %
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	1	-75,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BERNABE CI (BNBC)	2 310	7,44 %	285,00 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	1 235	7,39 %	243,06 %
SETAO CI (STAC)	770	2,67 %	175,00 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	4 000	2,56 %	-3,61 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	715	2,14 %	257,50 %

PLUS FORTES BAISSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SUCRIVOIRE (SCRC)	1 135	-7,35 %	127,00 %
NESTLE CI (NTLC)	4 210	-6,24 %	1 215,63 %
TOTAL SN (TTLS)	1 890	-5,03 %	5,00 %
TOTAL CI (TTLC)	2 005	-4,52 %	26,10 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIBC)	3 805	-2,44 %	40,93 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	96,89	-0,95 %	167,28 %	3 177	13 391 970	22,29
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	450,45	-0,56 %	9,74 %	11 111	48 764 170	7,91
BRVM - FINANCES	15	70,17	0,23 %	16,97 %	29 987	64 535 430	13,95
BRVM - TRANSPORT	2	533,82	0,22 %	40,96 %	601	1 319 040	8,90
BRVM - AGRICULTURE	5	241,95	0,21 %	179,58 %	9 965	23 892 260	15,52
BRVM - DISTRIBUTION	7	401,55	1,37 %	77,34 %	33 568	47 792 625	25,69
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	950,09	2,67 %	175,00 %	5 808	4 357 540	4,46
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	13,51	
Taux de rendement moyen du marché	6,26	
Taux de rentabilité moyen du marché	6,79	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	97	
Volume moyen annuel par séance	313 013,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 631 861 273,34	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	0,73	
Ratio moyen de satisfaction	21,88	
Ratio moyen de tendance	2 995,67	
Ratio moyen de couverture	3,34	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	1,50	
Nombre de SGI participantes	28	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86. Fax : +225 20 32 66 84. Mail : brvm@brvm.org. Site Web : www.brvm.org

Suisse

Les créations d'entreprises battent des records

Selon une étude publiée mercredi, plus de 40'000 sociétés ont été inscrites au Registre du commerce entre janvier et octobre 2021. C'est 10% de plus que l'année passée à la même période.

Jamais le nombre de nouvelles entreprises n'avait atteint un tel niveau en Suisse. Entre janvier et octobre de cette année, 41'382 sociétés ont été inscrites au Registre du commerce, révèle mercredi, l'ATS reprise par Swissinfo. Soit 10% de plus qu'à la même période en 2020, et ce malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus.

Citant le relevé périodique du cabinet d'informations économiques Dun & Bradstreet (D&B), l'agence de presse suisse rapporte que les entrepreneurs ont été «nettement plus sensibles aux opportunités qu'aux risques» cette année. Si elle concerne toutes les régions, selon D&B, c'est en Suisse centrale qu'on a en-



registré le plus de nouvelles sociétés (+14%), suivie de l'Espace Mittelland (cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Jura) avec une hausse de 11% et de l'arc lémanique (+11% également). Au Tessin et en Suisse orientale, les créations d'entreprises ont augmenté de 10% au cours des dix premiers mois de l'année par rapport à 2020. La crise économique

n'a toutefois pas épargné le monde de l'entrepreneuriat, puisque le nombre de faillites a aussi pris l'ascenseur. Il a augmenté de 5% depuis 2020. Les deux tiers des dépôts de bilan étaient liés à des problèmes d'insolvabilité, précise D&B. Au Tessin, en revanche, les faillites ont baissé de 19% en 2021.

(egr)

Google

La justice européenne confirme une amende de 2,4 milliards d'euros

Pour le tribunal de l'UE, le géant américain d'internet a abusé de sa position dominante en favorisant son propre comparateur de produits.

La justice européenne a confirmé, mercredi, une amende de 2,4 milliards d'euros (2,53 milliards de francs) infligée par Bruxelles à Google pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché des comparateurs de prix. Le tribunal de l'Union européenne, basé à Luxembourg, a rejeté un recours du géant américain d'internet en constatant qu'il avait bien «abusé de sa position dominante en favorisant son propre comparateur de produits par rapport aux comparateurs concurrents». Google a toutefois la possibilité de contester cette décision devant la juridiction supérieure, la Cour de justice de l'UE. L'amende infligée par la Commission européenne, en juin 2017, avait constitué à l'époque un montant record, dépassé depuis. Ce dossier est l'un des trois gros contentieux ouverts par Bruxelles à l'encontre du géant américain des moteurs de recherche, contentieux qui font l'objet de batailles judiciaires au long cours.

Position hégémonique dans treize pays

La Commission, gardienne de la concurrence au sein de l'UE, accuse Google d'avoir abusé de sa position dominante dans la recherche en ligne, pour favoriser son comparateur de prix Google Shopping dans treize pays eu-



ropéens et lui assurer une position hégémonique, en rendant ses concurrents moins visibles pour les consommateurs. Google Shopping a bénéficié «d'une présentation et d'un positionnement privilégiés», tandis que les résultats des comparateurs concurrents étaient relégués dans les pages de résultats de recherches «par le biais d'algorithmes de classement», a indiqué le tribunal. «Google reste en défaut de démontrer des gains d'efficacité liés à cette pratique, qui compenseraient ses effets négatifs pour la concurrence», a-t-il estimé. L'enquête avait été ouverte en 2010, après des plaintes déposées par des rivaux comme l'Américain TripAdvisor ou le comparateur français Twenga.

«Un signal clair»

Outre le paiement de l'amende, il avait été demandé à Google de remédier au problème sous peine d'astreintes, alors même que le recours en justice se

poursuivait. La société a dû modifier l'affichage des résultats de recherches, afin de donner plus de place aux services concurrents. Mais ces derniers restent insatisfaits, s'estimant toujours traités de façon inéquitable. En saisissant la justice, en septembre 2017, Google avait affirmé que l'UE avait «tort sur le plan du droit, des faits et de l'économie». Le géant d'internet estime que les sanctions à son encontre ont surtout pour effet de brider l'innovation, au détriment des consommateurs. «C'est un bon jour pour la concurrence sur les marchés numériques. Ce verdict envoie un signal clair comme quoi même les entreprises du «Big Tech» ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent. Les règles sont les règles, même pour Google», a réagi Markus Ferber, député européen, porte-parole pour les affaires économiques du groupe PPE (droite).

(AFP)

D'ordinaire frénétique

La «Fête des célibataires» chinoise en mode profil bas

Avec le tour de vis réglementaire dans le secteur du numérique, les mastodontes du commerce en ligne organisent ce 11 novembre un «Single Day» tout en discrétion.

Les géants chinois du e-commerce, Alibaba en tête, ont organisé jeudi une «Fête des célibataires» plus discrète qu'à l'accoutumée. Au fait, pourquoi jeudi est la fête des célibataires? Car les quatre «1» qui composent la date 11/11 sont autant de symboles du célibat. Mais c'est surtout une fête commerciale, équivalente au «Black Friday» nord-américain, caractérisée par des soldes massives et une frénésie consumériste. Mais cette année l'opération se déroule sur fond de tour de vis réglementaire contre le secteur. Ces soldes sont d'ordinaire accompagnées d'une intense campagne médiatique de la part d'Alibaba, avec écran géant montrant en temps réel l'évolution du montant des transactions – qui atteignent généralement plusieurs dizaines de milliards d'euros. Mais jeudi à la mi-journée, pas de fanfaronnade, de décompte en direct ou de commentaires triomphants des principaux acteurs comme Alibaba ou son rival JD.com. Les médias officiels étaient quasi-muets, alors que l'événement est généralement en Une. Des signes que la campagne gouvernementale visant les grandes entreprises technologiques fait son effet. Lancée par Alibaba il y a une décennie, l'opération se déroulait jadis sur une seule journée. Mais les plateformes la font désormais débiter le 1er novembre et proposent même des préventes dès mi-octobre, diluant le montant des achats sur plusieurs semaines.

Des milliards de francs

Reste que l'événement, qui éclipe en volume de ventes

États-Unis

L'inflation atteint son plus haut niveau depuis 1990

Les prix ont augmenté de 0,9% en octobre, indique le Département du travail américain. La hausse touche tous les secteurs.

L'inflation a accéléré bien plus que prévu en octobre aux États-Unis, atteignant un niveau record, en raison des problèmes persistants sur les chaînes d'approvisionnement mondiales qui tirent notamment les prix du secteur de l'énergie. La hausse des prix s'est élevée à 0,9% le mois dernier contre 0,4% en septembre, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié mercredi par le Département du travail. Les analystes attendaient 0,6%.



• L'année dernière, un écran géant affichait les ventes d'Alibaba, atteignant 498,2 milliards de yuans (74,10 milliards de dollars), au cours de la journée des célibataires. Xinhua via AFP

le «Black Friday» américain, constitue un indicateur toujours très surveillé de la consommation dans la deuxième économie mondiale. Alibaba et JD.com avaient enregistré l'an passé des ventes pour un montant total de près de 105 milliards de francs. Mais les deux plateformes faisaient profil bas jeudi. Un porte-parole d'Alibaba a indiqué que l'entreprise annoncerait uniquement le chiffre total une fois la journée de soldes terminée. Les régulateurs chinois ayant lancé ces derniers mois une campagne visant notamment à mettre fin aux abus en matière de collecte de données personnelles ou de pratiques monopolistiques. Un tour de vis qui semble également motivé par les inquiétudes des autorités face à un secteur technologique devenu très puissant, brassant des dizaines de milliards d'euros et jusqu'ici peu régulé. Cette campagne réglementaire a ébranlé Alibaba, JD.com ou encore le géant des jeux vidéo Tencent, leur faisant perdre des milliards d'euros de valeur boursière. Les experts s'accordent toutefois à dire que l'objectif du Parti communiste est principalement d'assainir les pratiques

du secteur et non d'entraver durablement le développement du commerce en ligne. Ce dernier reste en effet crucial dans le cadre de la politique gouvernementale visant à davantage axer l'économie nationale sur la consommation intérieure et moins sur l'industrie manufacturière et les exportations.

Directives spéciales

Alibaba se fait discret depuis l'an passé et des critiques de son fondateur Jack Ma à l'égard des régulateurs chinois qu'il accusait d'entraver le développement de son entreprise. Les autorités avaient notamment imposé l'arrêt d'une gigantesque introduction en Bourse (35 milliards de francs), d'Ant Group, le bras financier d'Alibaba, sur fond d'inquiétude quant aux risques systémiques qu'une telle opération ferait peser sur le système financier chinois. Alibaba s'était ensuite vu infliger une amende de 2,3 milliards d'euros pour abus de position dominante.

(AFP)

La Réserve fédérale pense que la hausse est transitoire

La hausse est généralisée à tous les secteurs même si elle est particulièrement importante pour l'énergie, le logement, la nourriture, les voitures et camions d'occa-

sion ainsi que les véhicules neufs. Hors prix de l'énergie et de l'alimentaire, la hausse reste élevée à + 0,6% sur un mois, contre + 0,2% en septembre. C'est là encore supérieur aux attentes (+ 0,4%). «L'inflation est plus forte que prévu», avait reconnu la semaine dernière le président de la Banque centrale américaine Jerome Powell, pointant du doigt la difficulté de faire des prévisions en ces temps inédits de post-pandémie de Covid-19.

(AFP)

Rendez-vous économiques

EVENEMENTS	DATE	LIEUX	ORGANISATEURS/CONTACTS
Deuxième séminaire sur les opportunités d'affaires (e-BOS)	12- 13 octobre 2021	Virtuel	BOS@AFDB.ORG et F.BENYAHIA@AFDB.ORG
3ème forum économique et commercial Turquie-Afrique	Date : 21 et 22 octobre 2021	Istanbul Congress Center	http://www.turkeyafricaforum.org/fr/
Webinaire sur « Les partenariats public-privé et la crise du COVID-19 »	28 Octobre 2021	Virtuel	https://www.uneca.org
Forum sur le financement des engrais en Afrique orientale et australe	28 octobre 2021	Virtuel	https://www.afdb.org/en/affm
Les Rencontres Africa	05 au 07 octobre 2021	Lomé, Togo	https://rencontresafrika.org/
Conférence sur la politique foncière en Afrique, CLPA 2021	2 - 4 novembre 2021	Kigali, Rwanda	https://www.afdb.org/fr/news-and-events/events/
2è édition de la Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF 2021)	15 au 21 novembre 2021	Durban, Afrique du Sud	https://www.intrafricantradefair.com/
Forum des experts en planification énergétique en Afrique EMP-A	22 Novembre - 10 Décembre 2021	Virtuel	inquiries@optimus.community
36e Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et Experts (CIHFE) pour l'Afrique du nord	23 au 26 Novembre 2021	Marrakech, Maroc	https://www.uneca.org
Sommet sur l'énergie et l'économie	22 et 23 novembre 2021	Libye	https://ecotechquebec.com
Conférence économique africaine	2 au 4 décembre 2021	Cap Vert	https://www.africa.undp.org

HOROSCOPE finance

Bélier N'empruntez pas d'argent aujourd'hui, car vous auriez par la suite bien du mal à rembourser les dettes contractées cette fois-ci et auriez bien des soucis à ce sujet. "Argent emprunté s'en va en riant et revient en pleurant" (proverbe turc).

Taureau Mercure est par nature assez favorable, et il devrait vous aider à bien réorganiser votre budget, voire, dans certains cas, à augmenter vos revenus. Un point à noter : certains d'entre vous seront amenés cette fois à engager des frais importants concernant leur habitation, achats ou travaux ; mais, en principe, ils feront les bons choix et trouveront les meilleures conditions.

Gémeaux Les astres vous promettent une chance certaine sur le plan financier. Mais vous devrez éviter de voir trop grand dans vos entreprises, car vous pourriez vous laisser aller à prendre des risques inutiles susceptibles d'entraîner de lourdes pertes. Chance accrue aux jeux de hasard tout au long de la journée ; n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

Cancer Le Soleil influençant l'un des secteurs d'argent de votre thème natal va vous aider à bien gérer votre budget. De plus, la Lune aura elle aussi des répercussions positives sur le plan financier. Et puis, Neptune et Uranus, deux astres plutôt favorables, vont vous aider à faire les bons choix.

Lion Vous aurez un peu trop tendance à compter sur votre bonne étoile au lieu de gérer vos finances avec rigueur. Attention, des problèmes pénibles vous attendent si vous ne faites pas les efforts nécessaires.

Vierge Vous devrez gérer vos avoirs personnels avec beaucoup de prudence, car vous n'aurez pas toute la lucidité requise. Ne modifiez le mode de vos placements que sur avis des experts. L'immobilier ne sera pas favorisé aujourd'hui. Il est temps que vous vous montriez plus économe, sinon

Balance Vous aurez de grandes chances de faire des bénéfices ce jour grâce aux influx planétaires qui vous seront fort propices. Vous devrez votre succès à votre énergie redoutable et à votre bonne fortune. Vous ferez aussi des étincelles. Vous envisagerez peut-être même un voyage à l'autre bout de la terre pour aller chercher l'argent là où il se trouve. Tout cela sera très excitant !

Scorpion Attention ! L'insouciance en matière pécuniaire risque de vous coûter fort cher. Agissez en sorte que chaque dépense, si petite soit-elle, doive avoir sa pleine justification. Si vos dossiers ne sont pas bien à jour, vous pourriez oublier de régler certaines factures ou traites, et vous vous retrouveriez dans de sales draps ! Vous ne pourrez pas compter sur les astres pour vous tirer de l'embarras.

Sagittaire Ce sera le moment ou jamais de prendre des initiatives audacieuses sur le plan matériel. Votre habileté en matière d'argent, doublée d'une chance insolente, vous permettra de réaliser des miracles.

Capricorne Avec cet aspect de Neptune, tout ira bien sur le front financier si vous évitez de prendre des décisions trop hâtives, et si vous vérifiez plutôt deux fois qu'une les contrats que vous signerez.

Verseau Avec les dépenses imprévues que Saturne vous obligera à engager aujourd'hui, de sérieuses difficultés de trésorerie pourront vous rendre la vie plus dure que vous ne l'aviez envisagée, surtout si vous avez laissé traîner quelques dettes. Désormais, il faudra vous montrer plus prévoyant, sachant que "les tuiles qui garantissent de la pluie ont été faites par beau temps" (proverbe chinois).

Poissons Vous bénéficierez d'opportunités intéressantes dans les affaires et les finances. Mais il faut s'attendre à quelques dépenses incompressibles. Que voulez-vous, on ne peut pas tout avoir dans la vie !

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC
Journal spécialisé d'informations d'analyses et d'investigations économiques, financières et boursières
Email : leconomistetogo@gmail.com
Site web: www.leconomistedutogo.com
REC N°0602/11/12/19/HAAC
Adresse: AGOE Route de la cour d'Appel (derrière institut IPP)
Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Administrateur Général

Léonard DOSSOU

Administrateur délégué

Anicet Carlos Oké

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Joël YANCLO
00228 97 78 79 07

Chef d'édition

Yves K.ADJANOUVI

Rédacteurs

Nicole ESSO

Kodji GATOR JOE

Vivien ATAKPABEM

Junior OREDOLA

Bernard D. AFAWOUBO

Direction commerciale

Madjé Wellda AKUE

00228 97 25 84 84

Correcteur

Michel Yao AYEVA

Graphiste

Giséle NOUDAÏKPON

Imprimerie

J.C. Inter press

Tirage: 5000

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET
DEMOGRAPHIQUES

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES
EN AFRIQUE DE L'OUEST (PROJET PHASAO P 169265)

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE CABINET)

Financement : IDA/Crédit 6578-TG, Grant D585-TG en date du 18 mai 2020

MISSION DE MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DU GUICHET UNIQUE
DE DEPOT DES ETATS FINANCIERS (GUDEF)

Financement : IDA/Crédit 6578-TG, Grant D585-TG en date du 18 mai 2020

AMI N° 002 / PPM 2021/RP/MPDC/INSEED/PRMP/PHASAO du 04 novembre 2021
STEP/MSCI

- Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un Financement de **trente millions (30 millions USD (Moitié Prêt, moitié Dons))** de dollars, de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit/Don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Mission de mise en place de la plateforme du guichet unique de dépôt des états financiers (GUDEF)** ».
- Les Services de consultant ("les Services") :
La mission consiste à développer un système informatique permettant de collecter et d'analyser les états financiers annuels des entreprises et les déclarations de revenus des personnes physiques assujetties aux obligations fiscales au Togo, via un guichet unique virtuel
Les objectifs spécifiques sont les suivants :
La réalisation du projet se fera en respectant les normes en vigueur en matière du développement d'application et de sécurité des services web et mobiles selon des objectifs spécifiques suivants :
 - Analyser les besoins et concevoir l'architecture cible du système ;
 - Développer la plateforme unique de collecte et d'analyse des états financiers annuels des entreprises et des déclarations de revenus des personnes physiques assujetties aux obligations fiscales au Togo ;
 - Garantir l'unicité, l'authenticité, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers annuels collectés ;
 - Centraliser le dépôt des états financiers annuels des entreprises et les déclarations de revenus des personnes physiques assujetties aux obligations fiscales au Togo ;
 - Permettre aux principaux partenaires (BCEAO, CNSS, INSEED, OTR, Greffe du Tribunal du Commerce, API-ZF etc.) et aux autres utilisateurs, d'accéder de façon sécurisée aux données collectées dans des formats utilisables pour ces derniers ;
 - Permettre aux membres de l'ONECCA de recevoir en temps réel les états financiers de leurs clients, de faire des observations et/ou de les viser électroniquement avant leur transmission à l'administration fiscale par le contribuable ;
 - Permettre aux comptables salariés d'entreprise de viser et de déposer les états financiers ;
 - Permettre à toute personne physique ou morale habilitée par l'Etat de recevoir en temps réel les états financiers de leurs clients, de faire des observations et/ou de les viser électroniquement avant leur transmission à l'administration fiscale par le contribuable ;
 - Permettre aux personnes physiques de déposer leurs déclarations de revenus ;
 - Permettre l'analyse et la fouille des données recueillies pour orienter les contrôles fiscaux, faire des traitements et des simulations ;
 - Permettre l'interfaçage facile et l'interopérabilité avec les autres logiciels et applications de l'OTR.
- La durée de la mission s'étalera sur une période de vingt (20) mois de manière progressive.
- Le Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération/ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)/Unité de Gestion du Projet PHASAO invite les firmes de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises, les preuves trois (03) marchés similaires exécutés au cours des dix (10) dernières années. Il serait souhaitable de joindre également les références des clients, les brochures, et prospectus ou toute autre documentation présentant la firme.

Les consultants devront joindre à leurs manifestations d'intérêt les autres documents suivants :

- Pour les candidats communautaires (UEMOA) :
 - ✓ L'original de la Carte d'Immatriculation Fiscale ou toute pièce équivalente en cours de validité ;
 - ✓ Un (1) extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
 - ✓ Une (1) attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
 - ✓ Le Quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
 - ✓ Une (1) attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;

- ✓ Une (1) attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ Un (1) Quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- ✓ Une (1) attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

b) Pour les candidats étrangers :

- ✓ Un (1) extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- ✓ Une (1) attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois dans le pays d'origine du candidat ;
- ✓ Une (1) attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation sur des marchés antérieurs (à compter de septembre 2011).

NB : « A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, les autres pièces peuvent être des copies légalisées ».

5. Les critères de sélection du cabinet sont les suivants :

Le prestataire recherché est un cabinet expérimenté dans l'analyse, la conception, le développement et l'implémentation d'applications web OLTP et OLAP. Il doit satisfaire aux critères de qualification suivants :

Il doit disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les projets de développement d'applications Web et avoir une connaissance avérée couvrant les aspects suivants : (i) Gestion de Projet ; (ii) Analyse et conception (UML, BPMN, etc.) ; (iii) Développement Front End (HTML, CSS, Bootstrap, JavaScript, JQuery, Angular, etc.) et Back End (.Net, Java, PHP, SQL, etc.) ; (iv) Intégration d'applications (ESB) et Services web (SOAP, Rest) ; (v) Intégration continue, déploiement continu ; (vi) Méthodes agiles ; (vii) Base de données relationnelles (MS SQL, ORACLE, POSTGRESQL, etc.) et NoSQL (MongoDB, Cassandra, HBase, etc.) ; (viii) Modélisation multidimensionnelle et implémentation d'entrepôt de données ; (ix) ETL, Cube OLAP, Reporting, Data Mining ; (x) Formation et déploiement d'applications ; (xi) Amélioration continue.

Il devrait également disposer de solides expériences dans l'accompagnement des réformes des administrations fiscales, dans le domaine de la gestion d'entreprise (comptabilité financière, analyse financière, contrôle de gestion, etc.), dans le développement de plateformes informatiques de collecte des états financiers dans les pays en voie de développement en général, en Afrique et plus particulièrement dans l'Espace UEMOA et avoir des certifications d'entreprises (assurance qualité ISO 9001,...) et des certifications partenaires (Microsoft, Oracle, etc.).

Il doit, en outre, avoir réalisé au moins trois (03) marchés similaires au cours des dix (10) dernières Années.

- Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un FPI de novembre 2020, qui décrivent les politiques de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêt liés aux Services de Consultants.
- Une liste restreinte des consultants présentant au mieux les qualifications requises sera constituée. Et un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.
- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (**notamment les termes de référence**) à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes : de lundi à vendredi de 9h à 12 h et de 15h à 17 h (heures locales) ou par courrier électronique ou sur les sites web : www.otr.tg ou www.inseed.tg (<https://webmail.inseed.tg>)
- Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) à l'adresse suivante (en personne, par courrier ou par courrier électronique), **au plus tard le 21 décembre 2021 à 16 heures précises, heure locale :**

MINISTERE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET
DEMOGRAPHIQUES (INSEED)

A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics
Secrétariat Particulier du Coordonnateur du Projet PHASAO
Unité de Coordination du Projet PHASAO sise l'INSEED,
sis à 59 Rue de la Kozah, Immeuble INSEED-CENETI, 2^{ème} Etage,
Porte S.206, Lomé-Togo, Tél. (00228) 70 69 28 42/22 21 62 24/22 21 87
E-mail : ugpphasaotogo@gmail.com et ugpphasao@inseed.tg

Lomé, le 04 novembre 2021

La Personne Responsable des Marchés Publics



Lutte contre les MTN**Le Togo veut pérenniser ses acquis**

Le Programme National des Maladies Tropicales Négligées (PNMTN) de concert avec le ministère de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins a procédé le jeudi 11 novembre 2021 à Lomé, au lancement du plan de pérennisation des acquis dans la lutte contre les MTN.

● Bernard AFAWOUBO

Depuis quelques années, le Togo s'est engagé dans le processus de lutte contre les maladies tropicales négligées. En vue de valoriser ses avancées et renforcer l'appropriation de ce processus au plus haut niveau, Le Programme National des Maladies Tropicales Négligées (PNMTN) de concert avec le ministère de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins a réuni jeudi 11 novembre 2021 à Lomé les acteurs clé de la lutte contre les MTN au Togo pour la validation politique du plan de pérennisation des acquis de la lutte contre les MTN. Cette cérémonie de lancement a été présidée par la Directrice du Cabinet du ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, Midamegbe Akakpo, représentant le ministre. Il a été question de présenter le processus puis de positionner la lutte contre les Maladies Tropicales Négligées comme un pan important pour l'atteinte des objectifs de Développement durable. A en croire Midamegbe Akakpo, Directrice du Cabinet, ce plan de pérennisation des



acquis vient à point nommé pour solidifier les résultats et maintenir les gains pour l'élimination et le contrôle des Maladies tropicales négligées et servira comme feuille de route pour l'intégration, le plaidoyer et la prestation de services à long terme. « L'événement qui nous réunit aujourd'hui, témoigne de la volonté politique de l'Etat Togolais qui confirme son engagement à lutter efficacement contre les Maladies Tropicales Négligées. Cet engagement politique s'est déjà manifesté à travers l'élaboration d'un plan directeur de la lutte contre les Maladies Tropicales Négligées et la création d'une ligne budgétaire dédiée à la lutte contre les maladies avec un effort financier croissant de l'Etat

associés à l'engagement des différents parties prenantes, une forte participation communautaire constituant ainsi un atout considérable pour maintenir les acquis de la lutte, ceci afin d'améliorer l'état de santé de nos populations » a-t-elle indiqué. Il faut souligner que pour une meilleure lutte contre les MTN, le Programme National des Maladies Tropicales Négligées (PNMTN) s'est engagé depuis 2019 avec les autres programmes du ministère et les différents secteurs connexes dans le processus de pérennisation de ses acquis. Le pays a adhéré à la feuille de route 2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et veut garantir une approche holistique pour la provision de service MTN.

Sponsor**Le FC Barcelone a reçu une offre saoudienne**

Si le FC Barcelone se projette déjà sur le prochain mercato hivernal afin de satisfaire les exigences de Xavi, le club doit également s'atteler à trouver un nouveau sponsor pour son maillot. En effet, le partenariat avec Rakuten, qui paie environ 30 M€ par saison, prendra fin en juin 2022.

Les Blaugranas ont reçu une offre en provenance d'Arabie Saoudite, d'après l'EFE, agence de presse espagnole. Il s'agirait d'un fonds d'investissement saoudien prêt à mettre 100 M€. Mais les Catalans ont d'autres offres, qu'ils privilégient à celle-ci, notamment car le club a récemment « adapté les statuts pour reconnaître expressément les principes fondamentaux et élémentaires de l'être humain, contenus dans la Déclaration



universelle des droits de l'Homme », comme l'écrit Mundo Deportivo. Le Barça souhaiterait gagner environ 55 M€ avec ce nouveau

sponsoring, soit ce qu'il percevait de la part de Rakuten avant la pandémie.

Avec footmercato.net

Collecte de déchets**Le Groupe HeidelbergCement Togo en partenariat avec MIAWODO**

Estimés à environ 300 000 personnes, les riverains du 4e lac à Lomé sont exposés aux inondations, à la stagnation des eaux pluviales et à la propagation de maladies hydriques. Une situation à laquelle le groupe HeidelbergCement Togo et l'Association MIAWODO, soucieuses du bien-être des populations riveraines, comptent apporter une solution durable.

Le système lagunaire de la ville de Lomé a été construit afin de servir au drainage des eaux pluviales. Malheureusement, il draine une quantité importante de déchets jusqu'au point de rejet à la mer qui se trouve à proximité de Marcelo Beach à Baguida (quartier périphérique de Lomé). Ce qui occasionne la prolifération d'enjeux environnementaux pluriels comme : la pollution de l'écosystème marin et des océans, la pollution visuelle pour la ville de Lomé et les établissements à proximité du point de rejet ainsi qu'un impact sanitaire pour les populations vivant à proximité. Afin de mieux protéger les 300 000 personnes vivant autour du système lagunaire, le Groupe HeidelbergCement Togo et l'Association MIAWODO ont étudié l'éventualité ainsi que les contours d'un partenariat autour de la collecte de déchets dans le canal de décharge du 4e lac. L'Association MIAWODO devra intervenir dans ce canal



● Vue partielle des travaux/IMG MIAWODO

pour collecter les déchets afin d'éviter qu'ils soient rejetés à la mer. Quant au cimentier allemand, il s'inscrit dans cette même vision afin de contribuer à la mise en place d'un système mécanisé de collecte des déchets et de promouvoir l'assainissement. Pour joindre l'acte à la parole, le groupe au Togo à travers sa fondation HeidelbergCement, a contribué financièrement à hauteur de 5 000 000 F.CFA. Une manière pour cette dernière de prouver encore une fois sa contribution à l'atteinte

de ses engagements en matière d'atteinte des objectifs du développement durable. Ceci en mettant un accent sur la promotion de l'assainissement en milieu urbain, le maintien du leadership en matière de RSE et le renforcement des partenariats privé-privé. Pour MIAWODO, l'engagement consiste à intervenir au minimum une fois par semaine en saison sèche et deux fois par semaine en saison des pluies pour collecter les déchets dans le canal.

Avec vert-togo.com

AC Milan**Les grandes manœuvres pour prolonger les pépites**

L'AC Milan se lance dans une opération prolongation ! Elle concerne trois joueurs importants puisqu'il s'agit de Théo Hernandez, d'Ismaël Bennacer et de Rafael Leão ! Le club lombard veut d'abord gérer la prolongation du coach Stefano Pioli, ce qui devrait se faire sans souci, et ensuite ce sera autour du trio !

D'après La Gazzetta dello Sport, la volonté des trois joueurs serait de rester à Milan et de s'inscrire sur le long terme. Une vision partagée par les dirigeants rossonneri, donc ça sent bon. Ils sont tous arrivés en 2019, leur contrat expire en même temps, en 2024, et les 3 seraient prolongés jusqu'en 2026 ! En tout cas c'est le plan du Milan. Par contre, ça ne sera pas gratuit, au contraire. Ça pourrait coûter jusqu'à 80 M€ pour les trois ! Hernandez et Bennacer gagnent environ 1,5 M€ par saison et ils pourraient



tripler leur salaire, voire plus ! Leão, lui, pourrait le multiplier par 2, et toucher environ 3 M€ par an après prolongation. En revanche, le cas Kessié est plus compliqué. Il sera en fin de contrat cet été, et il penserait à changer d'air.

Mais rien n'est encore perdu, puisque Paolo Maldini, le directeur sportif de l'AC Milan, devrait bientôt s'entretenir avec l'agent de l'international ivoirien.

Avec footmercato.net

Baromètres Togo**Principaux pays partenaires**

Principaux clients (% des exportations)	2017
Burkina Faso	17,9%
Bénin	14,3%
Ghana	7,6%
Niger	6,4%
Inde	6,1%
Mali	5,7%
Côte d'Ivoire	5,5%
Nigéria	4,8
Emirats Arabes Unis	3,5%
Australie	3,2%%

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Principaux fournisseurs

(% des importations)	2017
Chine	19,6%
France	10,8%
Japon	5,1%
Pays-Bas	5,0%
Ghana	4,1%
Inde	3,6%
Belgique	3,2%
Arabie Saoudite	3,2%
Allemagne	3,1%
Nigéria	3,0%

Source : Comtrade, dernières données disponibles

https://import-export.societegenerale.fr/fr/fiche-pays/togo/indicateurs-croissance

ORAGROUP**Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de F CFA 69 415 031 000****Siège social : 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, RCCM : TOGO-LOME 2000 B 1130****AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 22 novembre 2021 à 10 heures GMT, au siège social de ORAGROUP, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation d'émission d'obligations nouvelles pour un montant maximum de FCFA vingt milliards par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés.
2. Pouvoirs en vue de formalités

Avertissement

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, et conformément aux dispositions prises par le gouvernement du Togo pour lutter contre sa propagation, l'Assemblée Générale Ordinaire 22 novembre 2021 se tiendra, suivant les modalités d'organisation et de participation suivantes :

■ Les actionnaires pourront exclusivement voter par correspondance, donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est notamment disponible sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs, et peut être retiré physiquement au siège social de ORAGROUP sis à 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, ou auprès de l'intermédiaire financier ou sont inscrits les titres de l'actionnaire.

■ Les actionnaires conservent leur droit de demander l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée conformément aux dispositions des articles 520 et 521 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et GIE (AUSCGIE). Ces projets de résolution seront adressés au siège social, par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique à l'adresse ago2ogp2021@orabank.net dix (10) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale pour pouvoir être soumis au vote de l'assemblée.

■ Les documents prévus par l'article 525 de l'AUSCGIE seront disponibles au siège de la société ou consultables sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale. Ils pourront être adressés aux actionnaires sur demande à effectuer par voie électronique à l'adresse ago2ogp2021@orabank.net.

■ Les actionnaires sont invités à privilégier la transmission électronique pour leurs demandes.

■ Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site internet www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs.

Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à cette Assemblée en se faisant représenter ou en votant par correspondance.

Conformément aux dispositions des articles 541 ou 831-1 de l'AUSCGIE, l'actionnaire doit justifier de l'inscription en compte de ses titres :

■ Pour l'actionnaire nominatif, dans les registres de titres nominatifs tenus par la société au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure GMT, soit le mercredi 17 novembre 2021 à zéro heure GMT ;

■ Pour l'actionnaire au porteur, par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure GMT, soit le mercredi 17 novembre 2021 à zéro heure GMT.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au plus tard le mercredi 17 novembre 2021 à zéro heure GMT, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale

L'actionnaire peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- Voter par correspondance ;
- Donner procuration au Président de l'Assemblée ou donner procuration sans indication de mandataire (assimilée à un pouvoir au Président) ;

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou donner pouvoir au Président pourront :

■ Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation, à Oragroup S.A., 392 Rue des Plantains Lomé Togo ou par Email à l'adresse : guy.tankpinou@orabank.net.

■ Pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire habilité qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ce formulaire accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité devra être renvoyé à Oragroup S. A., 392 Rue des Plantains Lomé Togo ou par Email : ago2ogp2021@orabank.net ;

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera également mis en ligne sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs, à partir du lundi 08 novembre 2021.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être reçus par Oragroup trois (3) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée soit **au plus tard le jeudi 18 novembre 2021 à zéro heure GMT**.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration vaut pour les éventuelles assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.

Le texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration est le suivant :

Première résolution : Autorisation d'émission d'obligations nouvelles pour un montant maximum de FCFA vingt milliards par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constaté que les conditions prévues à l'article 780 et suivants de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE sont remplies par Oragroup, décide de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés, dans la limite d'un montant maximum de vingt milliards (20 000.000.000) de Francs CFA suivant les modalités ci-après :

- Durée : 7 ans
- Taux d'intérêt : 7,15% brut annuel
- Profil de remboursement : Amortissement semestriel avec une franchise de 2 ans

Deuxième résolution : Pouvoirs en vue de formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent adoptées à titre ordinaire.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.



Lomé, le 05 novembre 2021
Le Conseil d'Administration